



**PROGRAMME DE  
FORMATION**

**SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR  
L'EXPLOITATION DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES  
REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES**

*Formation réduite pour les petits établissements  
de 5ème catégorie de types L, N ou O*

# FORMATION PROFESSIONNELLE

**Le  
damier**  
formation

En partenariat avec le

**CNM**  
Centre national  
de la musique

**Au DAMIER, 30 rue Drelon,  
63000 Clermont-Ferrand,  
Les 20 et 21 mai 2025**

LE DAMIER, numéro de déclaration d'activité au titre de la  
formation professionnelle : 83630460363

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former à la sécurité des spectacles et sensibiliser les participants et participantes à leurs obligations sociales en tant que personne exploitante de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.
- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et identifier le champ des responsabilités civiles et pénales.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacles.
- Mobiliser les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
- Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

**PRÉ-REQUIS : Gestion ou projet de gestion de ce type d'établissement.**

### PUBLIC



Stage destiné à toute personne physique ou morale sollicitant auprès de l'Administration l'obtention d'un récépissé valide de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants correspondant au deuxième groupe (ERP de 5ème catégorie, de type L, N ou O) d'exploitation de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ou à défaut une personne salariée permanente (à temps plein ou partiel) de la structure (décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019). Toute autre personne souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

## MOYENS ET MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier.

## CONTENU PÉDAGOGIQUE :

### **Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérents à cette activité.**

- Les différentes catégories d'entrepreneurs de spectacles vivants (objectif, modalités, procédure, contrôle, sanction).
- La responsabilité civile et pénale.
- Les obligations sociales d'une personne employeuse entrepreneur de spectacles, les déclarations sociales et la convention collective applicable.
- Le guichet unique pour le spectacle vivant (Guso).
- La plateforme nationale des cafés cultures – le GIP Cafés Cultures.
- La réglementation de la gestion sonore.

### **Les règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail.**

- L'obligation de sécurité de la personne employeuse, les principes généraux de prévention des risques professionnels et leurs applications, le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- La coordination des interventions, le plan de prévention des risques professionnels, les installations collectives.
- La prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation, etc.), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques et à tout autre besoin spécifique.
- La formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours.
- Le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## La sécurité privée

- Cadre réglementaire de l'activité de sécurité privée
- Droits et devoirs du service d'ordre

## La réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacle

- Les principes inscrits dans le Code de la Construction et de l'habitation
- Le règlement de sécurité :
- Les dispositions applicables à tous les ERP
- Les dispositions applicables aux établissements de 5e catégorie
- Les dispositions générales et dispositions particulières relatifs aux différents types d'ERP
- La formation du personnel de sécurité incendie.
- Les vérifications périodiques obligatoires

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretien en amont de la formation
- Dispositifs d'évaluation à l'issue de la formation
- Un questionnaire de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il·elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique.
- Quizz, études de cas, mises en situation

**Ouvrage fourni avec la formation :** La sécurité et la sûreté des petits lieux de spectacles (éditions CNM) : Scott DELHAISE-RAMOND & Philippe CUVELETTE // <https://boutique.cnm.fr/la-securite-des-petits-lieux-de-spectacles.html>

**Ressources complémentaires :** Cours enrichi sur plateforme ENT.

## **ACCESSIBILITÉ**

LE DAMIER est soucieux de garantir à tous.te.s sans discrimination l'égalité des droits et chances pour accéder à la formation professionnelle. Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap : dans ce cadre, merci de contacter notre référente handicap lors de votre inscription afin d'identifier et d'étudier les possibilités d'aménagement de la formation et mettre en place les conditions d'accueil adéquates dans nos locaux ou à distance.

### **Contacts :**

#### **Référent handicap – LE DAMIER**

Valentin CHIONO : [valentin@ledamier.fr](mailto:valentin@ledamier.fr) | 09 50 26 89 05

#### **AGEFIPH – Ressource Handicap Formation**

Isabelle GRUYELLE – Marie-Pierre BARO

[rhf-ara@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-ara@agefiph.asso.fr) | 04 74 94 20 21 – 06 22 10 01 52

## **DÉLAI D'ACCÈS :**

Selon liste d'attente ; prévoir environ 3 semaines si demande de financement.

## **INTERVENANT:**

Cette formation est réalisée en partenariat avec le CNM.

En conformité avec la réforme de la réglementation sur l'activité d'entrepreneur de spectacles. Le CNM est un organisme habilité par la CPNEF-SV (Commission paritaire nationale emploi-information - spectacle vivant) à dispenser la formation.



## **LIEU ET DATES**

**Les 20 et 21 mai 2025**

La formation se déroule sur deux jours.

La formation se déroulera au Damier – 30 rue Drelon – 63000

Clermont-Ferrand

Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h

**Durée : 14 heures - 2 jours**

## **TARIF ET FINANCEMENTS**

**560€ nets de taxe (14h soit 40€/heure)**

Différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation

personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, France Travail, etc).

Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner

dans le montage de vos demandes de prise en charge

## **RENSEIGNEMENTS:**

Valentin CHIONO / [formation@ledamier.fr](mailto:formation@ledamier.fr) / 09 50 26 89 05